

RÈGLEMENT DU JEU COSMOS DAYS 2022

ARTICLE 1. COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR ET DATES DU JEU

La société VENTE-PRIVEE.COM, société anonyme enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 434317293 dont le siège social est situé au 249 avenue du Président Wilson - 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS (ci-après désignée « VENTE-PRIVEE.COM »), organise du 18/11/2022 à **07h00** au 28/11/2022 à **06h59** (date et heure françaises de connexion faisant foi) un jeu sans obligation d'achat (ci-après désigné le « Jeu ») dont les gagnants seront déterminés dans les conditions définies ci-après.

Le Jeu sera accessible sur le site Internet www.veepee.fr et l'application Veepee (ci-après désignés ensemble « le Site Veepee »).

Il est entendu que la responsabilité de VENTE-PRIVEE.COM ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendamment de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté, prolongé, annulé ou reporté.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est réservé à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, membre de VENTE-PRIVEE.COM, à l'exclusion du personnel de VENTE-PRIVEE.COM et de leur famille : conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs (ci-après désignés le(s) « Participant(s) »).

Il n'est autorisé qu'une seule participation par membre [même nom, même prénom, même adresse électronique, même adresse IP (Internet Protocol)] pendant toute la durée du Jeu. Dans le cas où un Participant effectue plusieurs participations pendant cette durée, il ne sera tenu compte que de la première participation.

Si un Participant ne répond pas correctement à l'ensemble des conditions de participation, sa participation ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La seule participation au Jeu implique l'acceptation, par le Participant, de l'intégralité du présent règlement (ci-après désigné le « Règlement »).

ARTICLE 4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Afin de participer au Jeu, chaque Participant doit impérativement :

- Se rendre sur le Site Veepee pendant la durée du Jeu et se connecter à son compte ou s'inscrire ;
- Cliquer sur le bandeau JEU CONCOURS COSMOS DAYS situé sur l'onglet Maison du Site Veepee ;
- Accéder au formulaire de participation
- Remplir les champs obligatoires du formulaire de participation et accepter le Règlement avant de cliquer sur « JOUER » pour valider sa participation ;

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la faculté de procéder, à tout moment, à toutes les vérifications qui s'imposeraient afin de contrôler la validité des participations au Jeu. Toute participation devra être loyale.

Les participations au Jeu seront annulées si elles sont erronées, contrefaites, frauduleuses ou réalisées de manière contrevenante au Règlement. VENTE-PRIVEE.COM se réserve le droit de poursuivre en justice les Participants qui auraient fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait voir sa responsabilité engagée vis-à-vis des conséquences sur d'autres Participants des fraudes commises par certains Participants.

ARTICLE 5. DÉSIGNATION ET INFORMATION DES GAGNANTS

La désignation des gagnants a lieu selon le principe de l'instant-gagnant. Chaque jour le Participant devra découvrir le Veepz (petit bonhomme extraterrestre) du jour. Si plusieurs Participants découvrent le bonhomme du jour au même moment, un tirage au sort organisé par VENTE-PRIVEE.COM parmi les Participants désignera le gagnant.

Les instants-gagnants ont été déterminés par VENTE-PRIVEE.COM de manière aléatoire pour chaque gain du jour et selon un horaire défini.

Les participants seront instantanément informés du résultat de leur participation et de leur lot en cas de gain, après avoir validé leur participation et lancé le Jeu.

Le nom des gagnants sera disponible auprès de :

VENTE-PRIVEE.COM
JEU CONCOURS COSMOS DAYS
Business Unit Home
249, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis

ARTICLE 6. LOTS

Le gagnant du jour se verra attribuer le lot suivant :

- Le 18/11/2022 : PlayStation5 + 1 TV55 + 1 Accessoire +3 jeux, Sony d'une valeur unitaire commerciale de 1699,99€
- Le 19/11/2022 : Smartphone Oppo Reno 6 Pro d'une valeur unitaire commerciale de 799€
- Le 20/11/2022 : Robot Cook Expert Magimix d'une valeur unitaire commerciale de 1 300€ + Kit smart d'une valeur unitaire commerciale 225€
- Le 21/11/2022 : Montre connectée Garmin Forerunner 745 d'une valeur unitaire commerciale de 419,99€
- Le 22/11/2022 : Epilateur Silk-épil 9 - Édition Design 100 Ans - Blanc d'une valeur unitaire commerciale de 499€
- Le 23/11/2022 : Brosse à dents électrique ORAL-B GeniusX 20000 Luxe Edition Rose Gold d'une valeur unitaire commerciale de 129,99€ + Epilateur électrique Braun Max Braun MB SES9 d'une valeur unitaire commerciale de 169,99€
- Le 24/11/2022 : Machine de découpe Cricut Maker d'une valeur unitaire commerciale de 349,99€
- Le 25/11/2022 : Machine à café Dinamica Delonghi d'une valeur unitaire commerciale de 949€

- Le 26/11/2022 : Ecouteurs JBL Club Pro+ TWS JBL d'une valeur unitaire commerciale de 199,99€ + Enceinte Harman Kardon Citation 200 d'une valeur unitaire commerciale de et 299,99€
- Le 27/11/2022 : Caméra Intérieur intelligente Netatmo d'une valeur unitaire commerciale de 199,99€

Tout coût additionnel nécessaire à l'entrée en possession et à la jouissance des lots, à l'exception des frais d'envoi, est à l'entière charge de chaque gagnant sans que chacun d'eux puisse en demander le remboursement ou une quelconque compensation à VENTE-PRIVEE.COM.

Chaque lot est strictement nominatif et, à ce titre, n'est pas cessible.

Si les gagnants ne pouvaient ou ne voulaient prendre possession de leur lot, ils n'auraient droit à aucune compensation. En aucun cas, le lot ne pourra être échangé ou remboursé contre son équivalent en numéraire ou sous toute autre forme.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la possibilité, en cas de survenance d'un évènement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à un cas de force majeure, de substituer à tout moment les lots proposés par d'autres lots d'une valeur équivalente.

ARTICLE 7. MISE À DISPOSITION DES LOTS

Les gagnants seront avertis de leur gain dans un délai de 15 jours à compter de la date à laquelle le membre a été informé par VENTE-PRIVEE.COM, de son gain.

Chaque gagnant doit veiller à l'exactitude de ses coordonnées. En cas de changement de coordonnées, il appartient au gagnant de communiquer ses nouvelles coordonnées sans délai, afin que VENTE-PRIVEE.COM puisse procéder à l'attribution de son lot.

Les lots seront envoyés par voie postale par VENTE-PRIVEE.COM, à l'adresse postale indiquée dans le formulaire de participation, au plus tard trois mois à compter de la fin du Jeu.

Il est expressément précisé que VENTE-PRIVEE.COM ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non-attribution du lot, suite à la communication de coordonnées invalides ou erronées, ou si le gagnant ne répondait pas dans le délai imparti.

En tout état de cause, si VENTE-PRIVEE.COM se trouve dans l'impossibilité d'attribuer les lots au gagnant pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment liées à ses fournisseurs ou à un cas de force majeure, aucune contrepartie financière ou sous tout autre forme ne pourra être réclamée par le gagnant.

ARTICLE 8. DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le Règlement est déposé auprès de la SCP GUERIN et BOURGEAC, Huissiers de Justice, située au 130 rue de Courcelles (75017), qui se sont assurés de sa régularité.

Le Règlement est adressé, à titre gratuit, à tout Participant qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante :

VENTE-PRIVEE.COM
JEU CONCOURS COSMOS DAYS
Business Unit Home

**249, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis
FRANCE**

Les frais d'affranchissement de la demande d'envoi du Règlement pourront être remboursés à tout Participant, exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande accompagnant la demande du Règlement, selon les modalités suivantes :

- le Participant devra indiquer ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale et adresse électronique) et envoyer sa demande avant le 28/11/2022 (cachet de La Poste faisant foi) ;
- le remboursement du timbre se fera sur la base du tarif « Ecopli » en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g à destination de la France ;
- il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale) ;
- le remboursement s'effectuera dans un délai maximum de trente jours à compter du lendemain de la réception de la demande (cachet de La Poste faisant foi).

Toute demande de remboursement incomplète, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 28/11/2022 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée.

Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 9. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de connexion liés à la participation au Jeu ainsi que les frais d'affranchissement de cette demande, pourront être remboursés, dans les conditions détaillées ci-dessous, à tout Participant qui en fait la demande écrite avant le 28/11/2022 (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**VENTE-PRIVEE.COM
JEU CONCOURS COSMOS DAYS
Business Unit Home
249, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis**

Cette demande comprendra impérativement :

- Le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse électronique du Participant ;
- La date et l'heure de sa participation ;
- Dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Toute demande de remboursement incomplète, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 28/11/2022 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée.

Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Le remboursement s'effectuera exclusivement par chèque, en euros, dans un délai maximum de trente jours à compter du lendemain de la réception de la demande (cachet de La Poste faisant foi). Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale). Pour les frais de connexion, le Participant sera remboursé d'une

somme forfaitaire de 0,12 euros par minute dans la limite des cinq minutes de connexion, soit 0,60 euros. Pour les frais d'affranchissement, le Participant sera remboursé sur la base du tarif « Ecopli » en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g à destination de la France.

Toutefois, toute connexion Jeu effectuée gratuitement ou sur une base forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, fibre, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le Participant de se connecter au Jeu et d'y participer ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique. Un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir que s'il y a eu un débours réel de la part du Participant, sous peine d'être passible de poursuites.

ARTICLE 10. DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre du Jeu, VENTE-PRIVEE.COM, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du Participant, telles que ses nom, prénom et adresse postale (ci-après désignées les « Données Personnelles »).

Conformément à sa [politique de confidentialité](#), VENTE-PRIVEE.COM pourra communiquer les Données Personnelles de chaque Participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou à toute autre demande de telles autorités.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 telle que modifiée en 2018 et le Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, le Participant peut à tout moment exercer son droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des Données Personnelles le concernant en adressant sa demande (en indiquant son nom, prénom, adresse postale et adresse électronique) :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : modifications@vente-privee.com ;
- par courrier postal à l'adresse suivante :

VENTE-PRIVEE.COM
Service Relations Membres
TSA 91531
91853 ORSAY CEDEX
FRANCE

Pour toute information complémentaire relative au traitement des Données Personnelles des membres de VENTE-PRIVEE.COM, le Participant est invité à se référer à la [politique de confidentialité](#) de VENTE-PRIVEE.COM.

ARTICLE 11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est expressément précisé que tous les éléments qui constituent les éléments du Jeu, et notamment les marques, les logos, les graphiques, les dessins, les photographies, les animations et les textes, les descriptifs du Jeu, et tout autre élément, qu'il soit visuel et/ou sonore (ci-après désignés les « Contenus »), auxquels le Participant est susceptible d'avoir accès dans le cadre du Jeu, sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle actuellement en vigueur en France, et ce pour le monde entier. VENTE-PRIVEE.COM est titulaire de l'intégralité des droits afférant à ces Contenus.

A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation des Contenus pour un usage strictement privé au sens dudit Code et tel que prévu au Règlement, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la Propriété Intellectuelle, est autorisée.

Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de VENTE-PRIVEE.COM.

ARTICLE 12. LIMITES D'INTERNET

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence VENTE-PRIVEE.COM ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et fonctionnement du Jeu ;
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système du Participant.

Il est précisé qu'il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données, ses logiciels ainsi que son équipement informatique contre toute atteinte liée à l'utilisation d'Internet.

ARTICLE 13. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les dispositions du Règlement seront exécutées et interprétées conformément au droit français.

Toute réclamation relative au Règlement devra être faite exclusivement par écrit à VENTE-PRIVEE.COM à l'adresse de contact suivante : moderateur_blog@vente-privee.com.

Tout différend qui pourrait naître à l'occasion de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre VENTE-PRIVEE.COM et le Participant. A défaut, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.